

GIRARD Mathilde

BAZIN Matthieu

SADA Laila

CORABOEUF Pascale

Atelier 2

Optimiser l'implication des AED et autres personnels

de la Vie scolaire

1. Diagnostic

La Vie scolaire, du fait de ses liens directs avec tous les services d'un EPLE, des agents de service à la Direction, est au cœur de la vie de l'établissement.

Elle participe au bon fonctionnement de la communauté scolaire et à la qualité de la vie collective. Plusieurs types de personnels évoluent au sein de cette équipe et sont statutairement placés sous la responsabilité du CPE. Il s'agit en effet des AVS (recrutés afin d'aider des élèves en situation de handicap essentiellement en salle de classe mais aussi au sein de l'établissement) et des CUI (Contrat Unique d'Insertion) qui peuvent être amenés à travailler en collaboration directe avec les AED, si l'établissement nous octroie cette possibilité et qu'une proposition de projet est évoquée par le CPE notamment.

Cependant, les personnels en collaboration quotidienne avec le CPE et qui supportent l'organisation générale d'un établissement scolaire, restent et demeurent les Assistants d'Education (AED). Pourtant, leur statut d'agents non titulaires de la Fonction Publique et leur contrat de travail limité dans le temps (comme AVS et CUI a fortiori) peuvent conduire à un manque d'investissement dans leurs tâches quotidiennes de surveillance, de suivi et d'encadrement des élèves. Leur statut précaire a tendance à ostraciser quelque peu ces personnels pouvant être considérés parfois comme subalternes et non nécessaires. Tout dépendra bien entendu du positionnement de chacun, de son implication et de la place que leur confèreront au sein de l'établissement et de concert le CPE et le chef d'établissement. N'y a-t-il pas également un problème d'image des AE et autres personnels, notamment CUI ? Ne sont-ils pas déconsidérés et pris pour des « pions ». Ne sont-ils pas les personnels qui « dérangent » les cours quand ils doivent convoquer des élèves ou faire passer un message ?

Il est donc indispensable de mener une réflexion collective sur la motivation et l'implication des AED dans leurs tâches et la vie de l'établissement, afin d'assurer un fonctionnement optimal du service et plus généralement de l'EPLE.

2. Enjeux du projet

- *Au niveau de l'établissement :*

- Adhésion et mise en œuvre du projet d'établissement
- Sécurité des élèves
- Qualité du climat scolaire

- *Au niveau du service Vie scolaire :*

- Adhésion au volet Vie scolaire du projet d'établissement
- Plus grande efficacité du service

- *Au niveau des personnels de Vie scolaire :*

- Développement de compétences (administratives, d'encadrement, etc.) à valoriser,
- Diversification des tâches qui leur sont confiées et clarté du libellé de ces dernières (élaboration de fiches de poste par le CPE et regroupées dans un livret d'accueil répertoriant les différents champs d'action des AED et ses missions par rapport notamment aux postes quotidiens qu'ils occupent sur le terrain).

- *Au niveau des élèves :*

- Meilleur suivi
- Plus grande diversité des activités proposées

- *Au niveau des parents :*

- Harmonisation des pratiques, dans un souci de cohérence éducative

3. Axes du projet

➤ *Recrutement*

- Les AED seront recrutés selon des critères précis, liés aux besoins de l'établissement, et sur profil. Les candidats en formation et présentant une appétence pour le monde de l'éducation seront privilégiés. Ils pourront ainsi mettre leurs compétences au service de l'établissement.
- Une fois recrutés, les nouveaux AED suivront une formation organisée de concert par les CPE et les AED déjà en poste, selon leurs compétences (ex : utilisation du logiciel de gestion des absences).
- Une formation de deux jours menée par des CPE par bassin de compétence, pourrait-être mise en place de manière à former les néo-AED qui n'ont jamais travaillé dans le monde éducatif. Cela permettrait d'optimiser d'emblée les compétences de chacun et de leur offrir avant la prise effective de fonctions, des éléments professionnels non négligeables (attitude à adopter en cas d'incident, gestion de permanence, comment se repérer dans un carnet de correspondance, appréhender un Règlement Intérieur, organigramme d'un établissement...)
- Recrutement d'un CUI sur profil s'il nous l'est octroyé, afin d'encadrer les élèves exclus. Cela aurait pour but, dans un premier temps, de valoriser l'apport et les compétences des CUI considérés alors comme faisant partie intégrante de l'équipe Vie Scolaire (ainsi le rapport pseudo-« hiérarchique » ou de valeur qui pourrait s'établir entre CUI et AED n'aurait plus cours).

Effets attendus : Le recrutement sur profil permet non seulement de valoriser l'AED, qui sera mis à contribution en fonction de ses compétences, mais également de constituer une équipe Vie scolaire pleinement engagée dans ses missions et actions. L'établissement a beaucoup à gagner à s'appuyer sur les personnes « ressources » dont il dispose. Par ailleurs, le recrutement par profil

impose la création d'outils adéquats d'évaluation de la candidature et de formation, ce qui à long terme, constitue une véritable plus-value pour le service.

Difficultés rencontrées :

- En fonction des périodes de recrutement (notamment si cette dernière a lieu en cours d'année pour le remplacement d'un AED pour raisons diverses), la qualité des candidatures peut ne pas être la même. En effet les AED a priori les plus performants auront été embauchés par d'autres établissements. Il arrive alors de devoir recruter au sein d'un panel moins riche de profils bien moins convaincants (comme par exemple des anciens étudiants en perte de repères ou bien des personnes sans emploi orientées par le Pôle Emploi mais sans qualités ou appétences particulières pour ce type de poste).
- Les AED recrutés en cours d'année peuvent avoir des difficultés à s'intégrer au sein d'une équipe déjà constituée depuis plusieurs mois.

Moyen d'y remédier :

- Tout faire pour constituer bien en amont de la rentrée une équipe solide et de confiance, prendre un temps certain pour un recrutement optimal. Se donner le temps de la réflexion et ne pas organiser parfois à la « va-vite » une période de recrutement dans l'urgence.
- Mettre en œuvre des conditions d'accueil optimales : proposer à l'AED nouvellement recruté un entretien au cours duquel lui seront présentés le livret d'accueil (qui contient les informations nécessaires à sa bonne appréhension du fonctionnement de l'établissement), les fiches de poste et les grilles horaires. Une formation de deux heures lui sera ensuite imposée, sur ses heures de service, afin de l'accompagner dans sa prise de poste (présentation aux différents personnels de l'établissement, maîtrise des logiciels, accueil des élèves, etc.) On peut également imaginer lui attribuer un « parrain », choisi parmi l'équipe en place, pour l'accompagner dans les premières semaines de service.

➤ *Suivi des AED*

- Tout au long de l'année scolaire, des entretiens seront menés avec les AED pour faire le point sur leur travail au sein de l'établissement. Ces entretiens seront l'occasion de revenir avec eux sur leurs perspectives futures (études, emploi).
- Des grilles d'autoévaluation leur seront proposées, de façon à ce qu'ils réfléchissent sur leurs compétences acquises ou à développer. (ci-joint)
- Des réunions seront organisées à chaque période de façon à faire le point sur le fonctionnement du service. Des fiches leur seront remises en amont pour que la réunion cible les points positifs et négatifs du fonctionnement du service. Ils seront également appelés à donner leur avis sur la construction d'outils.
- Les AED seront invités à prendre part aux formations organisées au sein de l'établissement, voire à en proposer selon leurs domaines de compétences.

Effets attendus : Ce management participatif et consultatif doit conduire à une plus grande responsabilisation des AED et à leur implication dans le fonctionnement de la Vie scolaire (création d'outils, propositions de pistes d'amélioration, etc.). Il s'agit également pour le chef de service d'accompagner le personnel Vie scolaire dans son parcours professionnel. En effet, les différents statuts du personnel Vie scolaire étant relativement précaires, il est nécessaire de les aider à développer des compétences et savoir-faire qui pourront être valorisés auprès d'un autre employeur ou organisme de formation.

Difficulté rencontrée : Chaque CPE fait face à un problème de gestion de temps. Les projets à mener ou à faire aboutir, les affaires en cours, les tâches quotidiennes, les absences inopinées d'AED, les urgences du quotidien sont autant d'éléments qui empêchent bien souvent de planifier les tâches et de prendre du temps pour un suivi optimal de l'équipe vie scolaire.

Moyen d'y remédier : Instaurer dans l'emploi du temps de chaque CPE, avant chaque période de vacances, un créneau consacré exclusivement au suivi de ces personnels (sous forme de réunion si l'équipe est composée de plusieurs CPE ou bien avec le chef d'établissement).

➤ ***Organisation du service***

- Des fiches de postes claires seront rédigées pour chaque tâche relevant du travail des AED, avec leur concours. Elles permettront à tous les AED d'être rapidement opérationnels et serviront de support à leur formation.
- Des tâches leur seront déléguées, avec leur accord de manière à responsabiliser et à récompenser les plus motivés qui bien souvent se destinent à l'enseignement ou à passer le concours de CPE.
- Cette délégation permettra non seulement un gain de temps pour le service, une plus grande réactivité dans le suivi des élèves et des événements de la vie de l'établissement, et marquera aussi la confiance accordée à chaque AED dans son travail.
- Des formations entre pairs seront réalisées régulièrement tout au long de l'année afin que chacun puisse développer toutes les compétences attendues d'un AED. Ces formations s'appuieront sur les compétences acquises par les AED en poste depuis longtemps, mais également sur les compétences développées à l'extérieur (ex : animation, encadrement, etc.)

Effets attendus : Associer les personnels de la Vie scolaire à l'organisation de leur travail quotidien permet non seulement de valoriser leur engagement par la reconnaissance de leurs compétences en la matière, mais également d'obtenir leur adhésion aux missions qui leur sont confiées. Un dialogue permanent doit être établi entre le CPE chef de service et ses collègues de la Vie scolaire, qui permettra en plus au chef de service d'avoir une meilleure visibilité sur le travail réalisé par chacun. Il s'agit également de susciter la cohésion au sein d'une équipe qui doit se considérer comme telle et où chacun doit pouvoir trouver sa place, ce qui n'est pas toujours le cas tant les individus qui la composent diffèrent en matière de compétences et responsabilités.

➤ *Suivi des élèves*

- Le suivi de classes ou de niveaux sera dévolu à des AED, ce qui permettra non seulement de dégager au CPE du temps mais également de renforcer par la connaissance qu'ont les AED des élèves leur suivi. Souvent en première ligne, les AED voient et entendent beaucoup de choses sur et par les élèves. Les associer à leur suivi semble donc logique.
- Les AED pourront s'impliquer dans les aides aux devoirs ou tutorat mis en œuvre dans leur établissement, en fonction de leurs compétences. Ils feront également le lien avec les professeurs des classes et élèves qu'ils suivent, en rendant compte au CPE de leurs travaux.
- Ils participeront aux entretiens avec les élèves dont ils suivent les classes ou assurent l'aide aux devoirs et fourniront une participation indirecte lors de commissions éducatives, conseils de classe pour ces mêmes élèves.
- Si un poste de CUI nous est octroyé, il nous serait possible de créer un poste sur mesure afin d'encadrer dans une salle dédiée les élèves exclus. Cela aurait un double sens : mobiliser et intégrer pleinement les personnels CUI comme nous l'avons vu en amont, mais de surcroît répondrait à des fins pédagogiques (encadrement rigoureux des exclusions de cours avec travail, et limitation des exclusions temporaires de l'établissement en favorisant alors les exclusions-inclusions, puisqu'un encadrement digne de ce nom serait mis en place.) Cette prise en charge individualisée permettrait une plus grande prise de conscience des erreurs commises par les élèves mais aussi limiterait les récidives ou la survenue d'une démotivation scolaire, précurseur dangereux du décrochage.
- S'impliquer véritablement dans le projet de Vie Scolaire (ci-joint exemple)
- Une grille d'évaluation des projets menés au sein de la Vie Scolaire pourra être établit afin de mettre en évidence les aspects positifs et les points à améliorer et construire ainsi un véritable projet Vie scolaire en co-animation (ci-joint Fichier évaluation Projet)

Effets attendus : Impliquer les AED dans le suivi quotidien des élèves permet de valoriser leur engagement au sein de l'établissement ainsi que de les responsabiliser. Le suivi des élèves, fort de nouvelles personnes ressources, s'en trouvera amélioré. Par ailleurs, les AED ont souvent une relation différente de celles du CPE et des professeurs avec les élèves, et peuvent recueillir des informations, faire passer des messages, etc. ce que ces derniers ne parviennent pas toujours à faire dans les situations « bloquées » ou de conflit avec certains élèves. Il s'agit également d'améliorer la réactivité de l'établissement face à des situations qui pourraient se révéler urgentes.

Difficulté rencontrée : « décharger » des AED pour un suivi optimal en plus bien entendu des tâches administratives et de surveillance qui leur sont dévolues (idem pour les AVS).

Moyen d'y remédier : instaurer des réunions d'équipe plus fréquentes en dehors des heures de service. Ces heures de réunion pourraient être rétribuées (moyen interne de revalorisation de la paie des personnels Vie Scolaire) par l'intermédiaire des heures allouées dans le cadre de « l'aide aux devoirs et suppléances ».

➤ ***Encadrement éducatif***

- Des tâches plus « gratifiantes » que la gestion administrative seront proposées aux AED, telles que la gestion du Passeport culturel, la mise en œuvre et l'animation de clubs ou ateliers en fonction de leurs compétences.
- Les AED seront associés aux différents volets de la vie éducative de l'établissement : formation des délégués, appui au FSE ou à la MDL, participation aux activités de l'école ouverte, etc.
- Une collaboration étroite avec les AVS peut-être mise en place sur l'année et sous la responsabilité du CPE afin de monter un projet éducatif avec les élèves handicapés de l'établissement. Des expositions ou actions sur le thème du handicap seraient envisagées dans le but de briser peut-être encore quelques tabous qui pourraient persister entre les élèves et de fédérer autour d'un thème important. Ce travail nécessitera une

interdisciplinarité entre le professeur documentaliste et les professeurs de disciplines artistiques (chorale avec chanson reprise ou originale sur le thème du handicap, exposition de peintures, de dessins).

Effets attendus : Le nombre de personnes dévolu à l'encadrement éducatif des élèves se trouvant augmentés du personnel Vie scolaire, de plus nombreux projets pourront être menés à bien, ce qui permettrait de contribuer durablement à l'amélioration du climat scolaire.

Difficulté rencontrée : Orientation des recrutements en fonction des besoins. L'idéal serait en effet de recruter une équipe d'AED aux compétences disciplinaires élargies (des AED aux cursus universitaires ou scolaires à la fois scientifique et littéraire afin d'assurer une aide concrète aux élèves en demande).

Moyen d'y remédier : Réaliser un diagnostic, en amont des recrutements, sur les besoins des élèves (et notamment des internes dans les établissements avec internat) pour tenter de cibler, en fonction des candidatures reçues, les profils recherchés.

4. Des partenaires

Il est nécessaire pour qu'une action atteigne l'objectif qui lui a été fixé qu'elle s'appuie sur un partenariat à la fois interne et externe. Le porteur de projet doit donc s'entourer pour la réalisation des objectifs définis sur les personnels et instances de l'établissement, mais également sur les ressources et compétences de partenaires extérieurs, tels que les associations de la commune, d'autres établissements scolaires, les services publics, ou même des entreprises privées.

➤ *Un partenariat interne*

Au sein de chaque établissement, tout personnel et notamment les personnels de vie scolaire peut être conduit à participer, ponctuellement ou sur le long terme, à une action d'éducation, de prévention, de sensibilisation.

A l'intérieur de l'établissement, les actions menées par la Vie scolaire pourront s'appuyer sur les partenaires suivants :

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) : Il existe dans chaque établissement des référents qui suscitent, accompagnent et fédèrent des actions au sein de l'établissement, sous l'autorité du chef d'établissement et en relation avec le CESC
- Les parents : De plus les parents sont des partenaires de 1er plan. Il semble indispensable de travailler main dans la main avec eux et de les tenir au courant de la scolarité, des absences de leur enfant, ainsi que des actions auxquelles ils sont associés. La Vie scolaire et les AED sont dans ce cadre la en 1^{ère} ligne.
- Les professeurs : La collaboration avec le personnel enseignant consiste en des échanges d'informations avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève (ses résultats scolaires, les conditions de son travail), la recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter, le suivi de la vie de la classe, notamment par la participation au conseil des professeurs et au conseil de classe, et la collaboration dans la mise en œuvre des projets.
- L'équipe médico-sociale : L'infirmier-e et l'assistante sociale doivent constituer pour la Vie scolaire des partenaires privilégiés. Au quotidien des liens sont établis entre ces

différents pôles afin de se transmettre des informations indispensables sur les élèves. En cas de doute, de suspicion sur des problématiques telles que la santé ou les conditions de vie d'un élève, la communication entre une vie scolaire et le service médical est primordial.

De plus par le biais du CESC, des opérations peuvent être menées ensemble afin de sensibiliser les élèves à l'éducation à la santé (alcool, cannabis, harcèlement, éducation à la sexualité,...)

➤ *Un partenariat externe à l'établissement*

Il est possible, voire souhaitable, de faire intervenir des partenaires extérieurs à l'établissement. On fera appel à leur compétences et savoir-faire en fonction des objectifs que l'établissement a fixé pour chaque action, ce qui leur permettra de faire face à une situation ou encadrer des élèves pour différentes interventions à visée éducative.

Les interventions de ces partenaires extérieurs doivent toujours être soigneusement préparées avec le chef d'établissement et les personnels de l'établissement (thèmes abordés, complémentarité avec les enseignements dispensés, le vocabulaire, tout comme le positionnement des intervenants extérieurs vis à vis des personnels enseignants et des élèves, etc.). Le profil des classes doit également être évoqué afin de permettre aux intervenants de se préparer et d'adapter les séances à leur public.

Les séances se déroulent toujours en présence de l'enseignant responsable de sa classe et du personnel Vie scolaire qui participe à l'action.

Il est également possible de faire appel à des associations sportives pour encadrer des élèves durant la demi-pension avec la participation d'un AED ou autre personnel de Vie scolaire, ainsi qu'à d'autres associations socioculturelles afin de proposer diverses activités péri-éducatives le soir, quand les élèves sont accueillis à l'internat par exemple.

Enfin, il peut arriver que le CPE et l'AED désigné pour suivre la classe puissent être confrontés à certaines limites dans leurs interventions et doivent aller au devant de partenaires susceptibles de les aider à accompagner l'élève. Ils peuvent alors se tourner vers les éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Sauvegarde, des Centres d'Action Educative, mais aussi vers les SESSAD,

CMPP et CMP, ainsi que vers les municipalités pour travailler avec les associations (Femmes relais,etc.), Missions Locales,... L'équipe vie scolaire pourra alors apporter son regard et aider dans l'élaboration de plans d'actions afin d'aider et d'accompagner l'élève en difficulté.

5. Conclusion

Il semble essentiel d'utiliser au mieux toutes les ressources et les personnes dont l'établissement dispose pour parvenir à un encadrement le plus efficace possible des élèves et la réalisation des objectifs fixés par le projet d'établissement. Les EVS, CUI et AED, piliers de la Vie scolaire qui est elle-même une des composantes essentielles de la vie d'un EPLE, doivent être mis à contribution. Cette implication est bénéfique non seulement pour l'établissement, qui s'appuie sur ses forces vives en présence et développe ainsi un climat scolaire de meilleure qualité, un meilleur suivi de ses élèves (et de fait, augmente ses performances en terme de décrochage scolaire, orientation...), etc. mais également pour les personnels de Vie Scolaire eux-mêmes, qui sont amenés à développer des compétences qui pourront être mises en avant dans des emplois futurs. Le rôle du chef d'établissement et du CPE consiste également en leur accompagnement dans leurs projets post-AED, qu'il s'agisse d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.